

Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 23 avril 2020 à 18 h

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	45
Contre :	0
Pour :	45
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt, le dix-sept avril, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en audioconférence.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, *Président*, M. SOUTIF, *1^{er} Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *2^{ème} Vice-Président*, M. MOLL, *3^{ème} Vice-Président*, Mme MORIN, *4^{ème} Vice-Présidente*, M. LE SCORNET, *5^{ème} Vice-Président*, M. VALPREMIT, *6^{ème} Vice-Président*, M. RAILLARD, *7^{ème} Vice-Président*, M. BOISSEAU, *8^{ème} Vice-Président*, M. BOURGUIN, *9^{ème} Vice-Président*, M. BORDELET, *10^{ème} Vice-Président*, M. COISNON, *11^{ème} Vice-Président*, MM. HEURTEBIZE, CHOUZY, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, DELAHAYE, Mme FOUBERT, M. BEAUJARD, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, Mme GONTIER, Mme FRANGEUL, MM. BRODIN, TRANSON, PECCATTE, Mmes MONSIMIER, SOULARD, THELIER, BODINIER, BAR, LANCIEN, M. LESAINT, Mmes COUTURIER, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mme ADAM, M. REBOURS, Mme OLIVIER, M. MORIN, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. FORET donne pouvoir à Mme MONSIMIER

Excusés :

MM. GUIHERY, BOITTIN, NEVEU, SONNET, LANDEMAINE, JAMOIS, COULON, RIOULT, Mmes LODÉ, PELE, M. ORDRONNEAU, Mme CREUSIER, M. FAUCON

M. BOURGUIN a été désigné secrétaire de séance.

23 – Tourisme – Modification de date de reversement de la taxe de séjour

M. BORDELET expose :

Mayenne Communauté a décidé en janvier 2017 de mettre en place la collecte de la taxe de séjour.

Légalement, il n'est pas possible de suspendre cette taxe, payée par le client à l'hébergeur, sur toute nuitée effectuée à titre onéreux (sauf cas d'exonération prévue par la loi).

Cependant, afin de soutenir les hébergeurs du territoire, notamment en termes de trésorerie, il vous est proposé de reporter le reversement de la taxe de séjour intercommunale du 1er quadrimestre 2020 qui devait avoir lieu à partir du 15 mai au 15 septembre 2020.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, reporte le reversement de la taxe de séjour intercommunale du 1er quadrimestre 2020 qui devait avoir lieu à partir du 15 mai au 15 septembre 2020.

Les déclarations mensuelles restent quant à elles maintenues. Le reversement du 2ème quadrimestre prévu à partir du 15 septembre est maintenu à ce jour.

A Mayenne, le 23 avril 2020

**LE PRESIDENT,
Michel ANGOT**

